Police municipale

Ville de
Kingersheim

190/2023

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 5 mai 2023

Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu La participation de la Ville de Kingersheim , à la « Journée Citoyenne » le samedi 13 mai 2023.

Vu La liste des travaux (annexée au présent arrêté) qui seront effectués par les collaborateurs bénévoles et notamment ceux à effectuer sur la voirie publique.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des collaborateurs bénévoles durant les travaux sur la voie publique, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires et de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 – Le samedi 13 mai 2023, de 8h00 à 15h00, la circulation pourra être réduite, sur l'ensemble du ban communal, au droit des chantiers effectués dans le cadre de la journée citoyenne.

Article 2 – Les collaborateurs bénévoles effectuant des travaux sur la voirie publique sont tenus de revêtir un gilet réfléchissant.

Article 3 – La circulation est interdite rue Pierre de Coubertin, dans la section comprise entre la rue de Pfastatt et le Cosec, le samedi 13 mai 2023 de 11h00 à 15h00.

- Une pré-signalisation « route barrée à 200 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues Pierre de Coubertin et Noyer.

Article 4 – La circulation est interdite rue de Pfastatt, dans la section comprise entre l'entrée du parking Nicola et le chemin rural desservant le n° 59 de la rue de Pfastatt, le samedi 13 mai 2023, de 11h00 à 15h00.

- Dans le sens faubourg de Mulhouse/rue de Guebwiller, une pré-signalisation « route barrée à 200 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues de Pfastatt et Progrès avec une déviation par les rues du Progrès, Stade, faubourg de Mulhouse, Richwiller et Guebwiller.

- Dans le sens rue de Guebwiller/Faubourg de Mulhouse, une pré-signalisation « route barrée à 700 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues de Pfastatt et Guebwiller avec une déviation par les rues de Guebwiller, Richwiller et Faubourg de Mulhouse. Une pré-signalisation « route barrée à 100 mètres » sera mise en place à l'intersection des rues de Pfastatt et Margelle.

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr
www.ville-kingersheim.fr

Article 5 – Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place la signalisation adéquate.

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

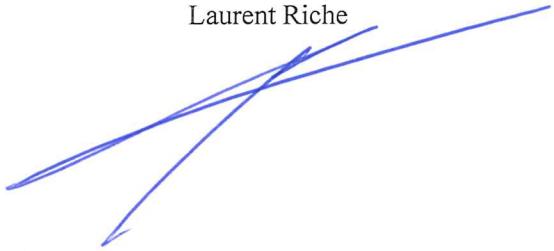

ANNEXE 1

Arrêté municipal 190/2023 – page 3

N°	DESCRIPTION
1	Nettoyage dans et autour de la résidence de l'Amitié
2	Nettoyage des rives du Dollerbaechlein
3	Nettoyage du Dojo et tatamis salle poly
4	Nettoyage au ParK des Gravières, le long des haies et chemins
5	Nettoyage du Parcours Vita et du Poumon Vert
6	Désherbage du cimetière Sud
7	Désherbage du cimetière Nord
8	Désherbage mairie et école du Centre
9	Désherbage Tival et place du Village
10	Désherbage caniveau rues Schumann et Gounod
11	Désherbage quartier Croix-Marie
12	Désherbage quartier Bramont Ventron
13	Désherbage quartier Tilleul
14	Désherbage quartier Fernand Anna
15	Ravitaillement des chantiers en eau-thé-café à vélo
16	Nettoyage de l'épicerie Solidaire
17	Atelier maquillage aux Violettes
18	Nettoyage de la Kabine à livre Place du Village
19	Nettoyage des panneaux photovoltaïques des ombrières à l'école Charles Perrault – Centre
20	Garderie CREA